

Mais le gouvernement sut rester ferme devant ces audacieuses menaces. Gompers eut beau multiplier ses démarches à Washington, et réclamer de toutes ses forces le rappel du décret de la Cour fédérale contre les chefs grévistes, la réponse du procureur-général des États-Unis, M. Palmer, était toujours la même : "L'injonction contre les chefs des ouvriers mineurs sera levée dès que l'ordre de grève aura été rappelé." Et, les meneurs ouvriers s'obstinant toujours à maintenir leur décret de grève, la Cour fédérale d'Indianapolis rendit, le 8 novembre, un nouveau décret sommant les chefs grévistes d'avoir à contremander la grève, au plus tard, mardi le 11 novembre, à six heures du soir. Gompers se cabra sous cet acte d'autorité légitime et salubre ; il alla même jusqu'à déclarer, au cours d'un banquet donné aux délégués ouvriers internationaux par la Fédération américaine, à Washington, le 10 novembre, qu'il refusait de se soumettre à une "administration temporaire violant les principes de la démocratie." Cette attitude révolutionnaire de Samuel Gompers n'étonne que médiocrement ceux qui ont lu la délibération suivante, adoptée au Congrès de la Fédération américaine du Travail tenu à Atlantic City, en juin dernier : *Le pouvoir de nos tribunaux de déclarer inconstitutionnelle et nulle une législation en vigueur est une usurpation très flagrante du pouvoir d'autorité et une répudiation et une dénégation du principe d'autonomie, reconnu aujourd'hui comme une doctrine mondiale. La continuation de l'exercice de ce pouvoir abusif est un blasphème contre les droits et les revendications des hommes libres d'Amérique.*

Toute cette phraséologie fausse et révolutionnaire, qui n'est bonne qu'à soulever les masses et à les conduire au désastre, et dont Gompers voulut encore se servir pour effrayer le gouvernement américain, ces jours derniers, est restée sans effet sur les autorités. Et, mardi matin, le 11, jour fixé pour la fin de la grève par le tribunal fédéral d'Indianapolis, le Président des Mineurs-Unis, John-L. Lewis, remettait à la Presse Associée, au sortir d'une assemblée plénière des délégués des unions en grève qui avait duré toute la nuit, la déclaration suivante : "Nous nous soumettrons à l'ordre de la Cour. Nous le faisons sous protêt. Nous sommes Américains. Nous ne pouvons pas combattre notre gouvernement." En agissant ainsi, les chefs des ouvriers mineurs faisaient acte de bons citoyens. Mais que fut-il arrivé, si le gouvernement américain eût capitulé devant leurs menaces des premiers jours ? C'eût été le chaos industriel, et peut-être la révolution.

Chefs d'États, en face de l'anarchie qui monte, gouvernez hardiment !